

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 5 JUIN 2024**

Convocations envoyées le 31 mai 2024

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 18 H 00.....	15
Nombre de membres votants à 18 H 00.....	17

Le cinq juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Colette PRANAL, Annie TOULET, Régine HINET, Françoise LESAGE, Marie-Laure RENARD et Aliette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Madame Anne BAUDRY,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Monsieur Gérard CHABERT,
- . Madame Marianne MOUNIER,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX.
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Karine BENOIST, pouvoir à Monsieur François MILLIAT,

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Directrice de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Madame Marie-Andrée FOUREST, Directrice Générale des Services,
- . Madame Nadine GUIGNARD, Directrice des Affaires Administratives et Juridiques,
- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur du Pôle Services à la Population,
- . Madame Marie-Christine RODRIGUEZ, service de la Commande Publique,



**OBJET : MAFPA « RESIDENCE MAISON BLANCHE »
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**



Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com

Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Le CCAS de Saint-Cyr-sur-Loire a confié la gestion de la Maison d'Accueil Familial pour Personnes Âgées à la société KORIAN, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'une Délégation de Service Public du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Suite à une restructuration du concessionnaire en 2022, le Groupe COLISEE CARE, spécialisé dans l'exploitation d'établissements médico-sociaux en Europe a pris la suite du contrat de concession avec l'autorisation du Conseil d'Administration du CCAS par délibération du 27 juin 2022.

Cette Délégation de Service Public arrive à terme le 31 décembre 2024. Aussi, par délibération en date du 18 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver le principe de Délégation de Service Public pour la gestion de la MAFPA,
- D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à mener la procédure de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un dossier a été élaboré et la publicité a été envoyée au JOUE et au BOAMP le 16 avril 2024 avec comme date limite de remise des offres le 27 mai 2024. Une réponse a été déposée.

Il y a lieu donc de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la commission de Délégation de Service Public, conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités.

Cette commission sera présidée par Monsieur le Président ou en cas d'empêchement par **Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.**

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Procéder à un vote à main levée pour constituer la commission de Délégation de Service Public composée de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants.

~ ~ ~

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) Accepte en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à un vote à main-levée,
- 2) Décide de procéder à l'élection de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants qui siégeront à la commission de Délégation de Service Public,
- 3) Désigne comme membres de ladite commission :

Délégués titulaires :

- Colette PRANAL
- Marianne MOUNIER
- Alette DECOCK GIRAUDAUD
- Annie TOULET
- François MILLIAT

Délégués suppléants :

- Régine HINET
- Françoise LESAGE
- Marie-Laure RENARD
- Anne BAUDRY
- Gérard CHABERT

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Président,

Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

07 JUIN 2024

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

07 JUIN 2024

EXECUTOIRE LE

07 JUIN 2024

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,



Philippe BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 5 JUIN 2024**

Convocations envoyées le 31 mai 2024

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 18 H 00.....	15
Nombre de membres votants à 18 H 00.....	17

Le cinq juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Colette PRANAL, Annie TOULET, Régine HINET, Françoise LESAGE, Marie-Laure RENARD et Ailette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Madame Anne BAUDRY,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Monsieur Gérard CHABERT,
- . Madame Marianne MOUNIER,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX.
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Karine BENOIST, pouvoir à Monsieur François MILLIAT,

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Directrice de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Madame Marie-Andrée FOUREST, Directrice Générale des Services,
- . Madame Nadine GUIGNARD, Directrice des Affaires Administratives et Juridiques,
- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur du Pôle Services à la Population,
- . Madame Marie-Christine RODRIGUEZ, service de la Commande Publique,



**OBJET : RESSOURCES HUMAINES
TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL PERMANENT ET NON PERMANENT
MISE A JOUR AU 17 JUIN 2024**



Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX
02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com
www.saint-cyr-sur-loire.com

Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

I – PERSONNEL PERMANENT

Suppression d'emploi :

Il convient de supprimer l'emploi d'Agent Social (20/35^{ème}) qui figure au tableau des effectifs sans toutefois être pourvu.

Cette suppression a reçu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial, dans leur séance du 30 avril 2024.

II – PERSONNEL PERMANENT

Création d'emploi :

- Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (35/35^{ème})
* du 17.06.2024 au 15.09.2024 inclus..... 1 emploi

Cet agent percevra une rémunération mensuelle maximale calculée par rapport à l'indice brut terminal du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (du 1^{er} échelon de l'Echelle C1 : indice majoré : 366 soit 1 801,71 € bruts au 10^{ème} échelon de l'Echelle C3 : indice majoré : 478 soit 2 353,05 € bruts)

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

- 1) Procéder à la modification du tableau indicatif du personnel permanent et non permanent avec effet au 17 juin 2024,
- 2) Préciser que les crédits budgétaires seront prévus au Budget Primitif 2024 différents chapitres – articles et rubriques.



Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,



Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

07 JUIN 2024

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

07 JUIN 2024

EXECUTOIRE LE

07 JUIN 2024

Le Président soussigné certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,



Philippe Briand

Philippe BRIAND